

Modalités d'accompagnement SAMSAH 50

- ▶ **Orientation SAMSAH par la MDA** (MDPH dans la Manche).
 - Durée d'orientation définie par la MDA
 - Pas de participation financière de la part de l'utilisateur
 - Pas de dossier d'aide sociale

- ▶ **1^{ère} rencontre avec l'utilisateur avec le directeur ou l'infirmière :**
 - l'utilisateur expose sa situation, ses difficultés, ses souhaits
 - présentation du service
 - définition des pré-objectifs de l'accompagnement

- ▶ **Présentation de la situation à l'équipe pluridisciplinaire lors d'une réunion de secteur**
 - une réunion par mois

- ▶ **Coordination des interventions des professionnels selon :**
 - leurs spécificités
 - les pré-objectifs définis

- ▶ **Désignation d'un référent**
 - Elaboration du PPA - Projet Personnalisé d'Accompagnement :
 - Document définissant les objectifs et les moyens pour la durée de l'accompagnement
 - Signature du PPA par le directeur et l'utilisateur et/ou son entourage

- ▶ **Echange d'informations, des actions menées, des entretiens au fil de l'accompagnement**
 - L'équipe pluridisciplinaire s'adapte au rythme de l'utilisateur

- ▶ **Réalisation d'un bilan au terme de l'accompagnement :**
 - Les objectifs du PPA sont atteints :
 - l'utilisateur n'a pas d'autre demande
 - Rédaction du bilan final d'accompagnement, lu avec l'utilisateur

 - Les objectifs du PPA ne sont pas atteints :
 - l'utilisateur peut avoir d'autres demandes
 - avec son accord : demande de renouvellement d'accompagnement
 - Enquête de satisfaction en fin d'accompagnement
 - Intervention non pérenne avec mise en place de relais si nécessaire